

Xavier Harel

LA GRANDE
ÉVASION

LE VRAI
SCANDALE
DES PARADIS
FISCAUX

préface d'Éva Joly

LLL LES LIENS QUI LIBÈRENT

La grande évasion

LE VRAI SCANDALE DES PARADIS FISCAUX

Nicolas Sarkozy le répète comme pour s'en convaincre : « Les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est terminé. » Alertés par plusieurs scandales retentissants, au Liechtenstein et en Suisse, les pays membres du G20 ont lancé une offensive sans précédent contre ces territoires secrets. Mais rien n'a vraiment changé sous le soleil clément de ces oasis fiscaux.

Ce livre est une plongée au cœur d'un système tout entier au service de l'évasion fiscale. Plus de 12 000 milliards de dollars continuent de dormir dans quelques soixante-dix « paradis » protégés par d'ingénieux banquiers jamais à court d'imagination pour dissimuler l'argent de leurs clients. Le secret bancaire est attaqué ? Qu'importe ! Les trusts anglo-saxons offrent les mêmes garanties d'anonymat.

Cette immersion en eau trouble révèle surtout que les plus gros consommateurs des paradis fiscaux ne sont pas les particuliers mais les entreprises. En logeant leurs bénéfices dans ces territoires, les multinationales réalisent des économies d'impôts colossales tout en continuant de bénéficier des infrastructures (éducation, santé, routes...) payées par le reste de la collectivité. En France, les entreprises du CAC 40 sont deux à trois fois moins imposées sur leurs bénéfices que les petites et moyennes entreprises. Au Royaume-Uni, un tiers des 700 premières sociétés du pays ne payent tout simplement pas d'impôt.

Ces pratiques, souvent légales, sont à l'origine d'une profonde injustice. Il ne faut jamais perdre de vue que ce qui n'est pas payé par Jacques l'est forcément par Paul.

Si les paradis fiscaux sont une calamité pour les pays riches, la situation vire au cauchemar pour les pays en développement. Chaque année, entre 800 et 1 000 milliards de dollars quitte illicitement le Sud pour trouver refuge au Nord. Pour chaque euro d'aide qui rentre, c'est donc dix euros qui sortent !

La bataille des paradis fiscaux est encore loin d'être gagnée. Il n'est pas nécessaire d'aligner des divisions de blindés pour la remporter. Encore faut-il la livrer.

Xavier Harel est journaliste à *La Tribune*. Il est l'auteur du livre : *Afrique, pillage à huis clos* aux Éditions Fayard.

La grande évasion

Le vrai scandale des paradis fiscaux

Du même auteur

Afrique, pillage à huis clos, Fayard, 2006.

Xavier Harel

La grande évasion

Le vrai scandale des paradis fiscaux

LLL LES LIENS QUI LIBÈRENT

ISBN : 978-2-918597-77-3
© Les liens qui libèrent, 2010

Préface

Le grand public n'a peut-être jamais autant entendu parler des paradis fiscaux. Cet intérêt médiatique constitue sans doute la principale conséquence, pour ceux que l'on appelle aussi plus pudiquement les «juridictions non coopératives», d'une crise qui aura dramatiquement souligné la nocivité de marchés financiers trop opaques. Le sujet était jusque-là abordé exclusivement, ou peu s'en fallait, au cours de quelques réunions d'experts. Il lui arrive désormais de faire la une des journaux et des magazines.

Sans doute peut-on s'en féliciter; mais on aurait tort de s'en contenter. Car ce sujet est extraordinairement complexe. Les enjeux auxquels il renvoie sont bien plus vastes que ce que l'on pourrait imaginer *a priori*. Un trop-plein de paroles de type incantatoire n'est donc en l'occurrence pas plus productif qu'une absence totale de discours. Pire, il contribue à diluer le problème bien plus qu'à le résoudre. De sorte que les ouvrages qui permettent d'aller véritablement au fond des choses et d'étudier ce phénomène dans ses moindres nuances sont à lire absolument. Et le livre

de Xavier Harel me semble tout à fait entrer dans cette catégorie.

Au Parlement européen, certains députés refusent systématiquement toutes les mesures qui permettraient de s'attaquer à la question. Bien sûr, aucun ne dit explicitement être opposé à la lutte contre les paradis fiscaux; leur argumentation s'articule autour de trois éléments principaux, l'un des plus classiques, les deux autres peut-être un peu plus surprenants.

Le premier argument, c'est celui de la «compétitivité». L'idée est que le monde entier est en compétition, et que les États eux-mêmes ne sauraient échapper à cela. Aussi est-il inconcevable, pour les députés en question, d'adopter des règles qui pénaliseraient des régions ou des pays européens (la City, le Luxembourg) dont ils sont souvent originaires. Restreindre le secret bancaire et mettre en place un échange automatique d'informations en la matière constitue pour beaucoup un premier pas indispensable pour diminuer le caractère néfaste des places financières *off shore*. Mais pour ces parlementaires et plus largement pour tous ceux qui se refusent à véritablement transformer le système économique et financier mondial, il s'agit d'un projet parfaitement insensé et complètement farfelu.

Les deux autres arguments font appel à des notions qui, en revanche, dépassent la seule sphère économique, même si elles lui sont liées. L'un renvoie aux attributs des États, à leurs pouvoirs, à ce qu'ils se reconnaissent les uns les autres, comme étant effectivement des États à part entière : c'est la souveraineté. L'autre

renvoie davantage aux droits des citoyens eux-mêmes, et plus particulièrement à deux d'entre eux : la liberté et le respect de la vie privée. Les États sont maîtres chez eux, et de leur côté les personnes privées ont le droit d'investir où bon leur semble, sans que leurs activités soient scrutées à la loupe par la puissance publique. Pour celles et ceux que l'existence de paradis fiscaux ne dérange pas, il faudrait donc considérer que ces pays ne font qu'exercer leur souveraineté, surtout lorsqu'ils le font en apportant à des hommes et des femmes un surplus « d'intimité » – du moins sur le plan de leur épargne et de leurs revenus.

Tout cela semble frappé au coin du bon sens mais procède en réalité d'une longue série d'idées reçues, voire de partis pris purement idéologiques ou d'une certaine dose de malhonnêteté. De tels propos s'accommodent en effet d'un rapport à la réalité des plus élastiques. Et compte tenu des conséquences catastrophiques qu'engendrent les paradis fiscaux, on ne peut qu'être scandalisé par la référence qui est faite, pour défendre l'indéfendable, à certaines de nos libertés les plus fondamentales. L'hypocrisie ne se contente pas toujours d'être un défaut parmi d'autres. Il arrive aussi qu'elle soit tout bonnement criminelle.

Je ne rentrerai pas trop ici dans le détail. Mais il me semble utile d'évoquer certains de ces partis pris ou certaines de ces idées reçues pour mettre les choses en perspective.

Pour commencer, excuser par la « compétitivité économique » l'existence des paradis fiscaux constitue une

double absurdité. D'abord, il faudra bien un jour ou l'autre que l'on cesse d'invoquer de prétendus impératifs comme celui-ci pour justifier l'abaissement généralisé des normes sociales ou des règles visant à encadrer l'économie. Il s'agit d'un raisonnement ravageur, profondément injuste et dangereux, qui ne peut tout simplement pas fonctionner. Il ne fait que prolonger tout en l'affaiblissant un modèle économique et social qui, lui-même, ne peut plus fonctionner.

Ensuite, dire des paradis fiscaux qu'ils ne font que jouer le jeu de la compétitivité, c'est leur donner une légitimité et une utilité économiques dont ils sont absolument dépourvus. Ils contribuent au contraire à aggraver les dysfonctionnements de l'économie. Tout le monde devrait au moins s'accorder là-dessus.

Il est certes de bon ton de rappeler que les paradis fiscaux ne se trouvent pas à l'origine de la crise qui a éclaté au cours de l'année 2008. Certains même leur trouvent candidement des avantages : par exemple, leur législation très «souple» permettrait aux transactions financières internationales de conserver un certain dynamisme. Mais dire cela c'est oublier que la récente tourmente qui a emporté le système financier puis l'économie mondiale n'aurait jamais été à ce point importante sans les paradis fiscaux. Ce sont eux en effet qui ont permis de dissimuler des milliards d'actifs «toxiques», des montages des plus baroques, des transactions extrêmement risquées. L'immense majorité des grands établissements financiers et bancaires y ont eu recours pour abriter leurs opérations les plus contestables et les plus dangereuses. Ce faisant, ils ont préparé et, une fois qu'elle a effectivement débuté, aggravé l'instabilité de l'ensemble du système.

Et il ne faut pas croire que la leçon a été retenue : on le verra par la suite, de telles méthodes sont loin d'avoir été abandonnées.

Le deuxième « avantage » que certains voudraient voir dans les paradis fiscaux afin de les justifier sur le plan économique renvoie à la fiscalité. Ainsi le lien avec la question de la souveraineté que nous évoquions tout à l'heure est-il tout trouvé, puisque la capacité à lever l'impôt en est précisément l'une des manifestations.

Pour ceux qui refusent de légiférer contre les paradis fiscaux, ces derniers ont le mérite de garantir le maintien au niveau mondial d'un taux d'imposition « globalement acceptable ». Résumée à l'extrême, l'idée qui est ici à l'œuvre est la suivante : « Il n'est pas possible pour tel ou tel État de fixer ses impôts à un niveau qui serait jugé trop élevé, car il provoquerait immédiatement un départ massif de capitaux vers les paradis fiscaux. » Les investisseurs peuvent donc respirer.

Là encore, pourtant, cette vision des choses est particulièrement biaisée. Dans le monde tel qu'il existe aujourd'hui, alors que l'endettement des États et de leurs citoyens explose, on ne peut pas se permettre de baisser sans cesse les prélèvements obligatoires. En l'occurrence, l'effet des paradis fiscaux est bien moins de maintenir la fiscalité à un niveau prétendument raisonnable que d'affaiblir, avec la pression qu'ils exercent, les marges de manœuvre de l'ensemble des États de la planète. Faute de ressources fiscales suffisantes, ceux-ci n'ont tout simplement plus les moyens d'assumer leurs devoirs – et donc leur souveraineté... De sorte que la réalité est bien différente de ce que peuvent en dire ceux pour qui les paradis fiscaux ne font

qu'exercer l'une de leurs prérogatives. Ce n'est pas en défendant leur existence que l'on protégera la notion de souveraineté, bien au contraire.

Cette pression à la baisse n'est d'ailleurs pas la seule voie par laquelle les paradis fiscaux privent de leurs biens de nombreux États, en particulier parmi les pays pauvres. L'opacité qui les caractérise est aussi un formidable moyen pour dissimuler les fonds obtenus dans l'illégalité, par exemple via la surexploitation de ressources naturelles – surexploitation des ressources forestières, surexploitation des ressources halieutiques, etc. Comment expliquer par ailleurs la fortune de dirigeants issus de pays parmi les plus en difficulté de la planète? Serait-elle aussi importante si aucune place financière ne permettait de la camoufler?

Surtout, les paradis fiscaux permettent de détourner les ressources naturelles, y compris lorsque l'exploitation de ces dernières se fait sous une apparente légalité. On peut penser ici aux manipulations des prix de transfert, grâce auxquelles beaucoup de grands groupes réussissent à ne laisser que leurs dettes dans des pays pauvres, et à dégager leurs bénéfices dans des paradis fiscaux. De cette manière, ils ne versent aucun impôt aux États dans lesquels ils opèrent et qui se retrouvent du coup confrontés à une double confiscation : confiscation de leurs ressources naturelles (car on ne leur laisse que rarement le choix de leur « développement ») et confiscation des recettes qu'ils devraient tirer de l'exploitation de ces mêmes ressources... De sorte que les sommes concernées atteignent un niveau absolument considérable, de même que les dommages sociaux et environnementaux. Certaines estimations montrent que pour un euro que les pays riches « donnent » aux

pays pauvres, ils en retirent dix pour eux-mêmes. C'est tout simplement intolérable. Et les paradis fiscaux en sont très largement responsables.

Cela nous amène au dernier des arguments que nous citons en introduction, qui recourt à des notions comme la liberté ou le respect de la vie privée pour refuser toute réglementation plus contraignante. On voit bien, avec tout ce qui précède, qu'une telle ligne de défense ne résiste pas très longtemps. C'est en effet le bien-être collectif qui est ici mis à mal, c'est la pauvreté que l'on refuse de combattre. Même les paradis fiscaux européens le savent, car s'ils attirent à eux de nombreux établissements financiers, ils poussent dans la misère une partie non négligeable de leurs populations, sans vouloir ou pouvoir mettre en place de politiques sociales dignes de ce nom. L'exemple de Jersey, développé plus loin dans ce livre, est à cet égard des plus éclairants... Prétendre que la liberté et le respect de la vie privée permettent de justifier tout cela, c'est en fait en avoir une bien curieuse définition.

Xavier Harel n'est pas suspect de refuser en bloc le système capitaliste, et ne fait pas non plus figure de débutant dans son domaine : il est reporter, depuis de nombreuses années, au sein du journal *La Tribune*. Il a d'ailleurs déjà rédigé plusieurs articles sur le thème des paradis fiscaux. Aussi personne ne pourra le dire exalté (c'est une accusation commode, pour discréditer tous ceux qui portent un regard sur le monde plus aigü que les autres). Et personne ne pourra mettre en

doute son professionnalisme. Car son travail est tout simplement remarquable : enquête de longue haleine, étude de l'ensemble des rapports parus sur la question ces dernières années, rencontres avec certains des meilleurs connaisseurs du sujet...

Pour résumer, ce livre était tout simplement nécessaire. Évidemment, on peut être plus ou moins d'accord avec telle ou telle nuance bien précise. Mais de manière générale il éclaire tout ce qui nous semblait trop compliqué et met en lumière ce que l'on voudrait oublier, alors que certains responsables politiques ou patronaux cherchent à (se) convaincre contre toute évidence que le problème des paradis fiscaux n'en est pas un, ou qu'ils « en (ont) fini » avec lui. Souhaitons qu'ils réussissent à dégager quelques heures dans leurs agendas respectifs pour feuilleter les pages qui suivent...

C'est un choix fondamental que nous avons à faire. Cela renvoie au modèle économique et social que nous voulons porter, pour nous-mêmes et pour les générations futures, pour les pays « du Nord » et les pays « du Sud ». Ce n'est certainement pas une affaire purement technique que l'on devrait laisser à quelques spécialistes. Les mouvements citoyens – syndicats et ONG – l'ont d'ailleurs bien compris. Ils s'engagent comme jamais ils ne l'ont fait jusque-là dans ce combat, par exemple avec la campagne « Stop paradis fiscaux » lancée en septembre 2009, dont certains animateurs apparaissent sous la plume de Xavier Harel.

Beaucoup des lecteurs de ce livre seront profondément outrés par ce qu'ils y apprendront. Il ne serait guère étonnant qu'ils deviennent à leur tour militants d'une cause qui ne comptera jamais assez de soutiens, et rejoignent une lutte hélas bien loin d'être achevée.

Introduction

Une effervescence particulière s'empare de New York chaque année au début de l'automne. Des dizaines de chefs d'État et de gouvernement s'y retrouvent pour participer à l'assemblée générale des Nations unies, qui se tient traditionnellement le troisième mardi de septembre. L'assemblée générale du 23 septembre 2009 est suivie, les 24 et 25, d'un sommet du G20 à Pittsburgh (Pennsylvanie); il doit notamment permettre de remettre le mauvais génie de la finance dans sa lanterne, et les paradis fiscaux à leur place.

À la veille de cette importante réunion, qui fait suite à celle de Londres six mois plus tôt, Nicolas Sarkozy accorde un entretien aux journaux de 20 heures de TF1 et de France 2. Laurence Ferrari et David Pujadas, les présentateurs vedettes des deux chaînes, ont fait le déplacement. L'interview se déroule dans les bureaux de la représentation permanente de la France auprès des Nations unies, au 44^e étage d'un immeuble situé à quelques pas du siège onusien. Nicolas Sarkozy, costume et cravate noirs, est assis devant une large baie vitrée offrant une vue plongeante sur les gratte-ciel de New York. Un drapeau bleu-blanc-rouge rappelle qu'il est le président de tous les Français.

Nicolas Sarkozy multiplie les motifs de satisfaction. Le G20? «C'est la France, avec l'Europe, qui a eu l'idée.» Les

bonus? «On a convaincu toute l'Europe, dont les Anglais.» Les plans de relance? «Le plan français a été unanimement vu comme l'un des meilleurs du monde.» La lutte contre les paradis fiscaux? «Les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est terminé!» Les deux journalistes ne relèvent pas. Le temps presse et les sujets d'actualité ne manquent pas. Le président de la République vient pourtant de réaliser sous leurs yeux un tour de magie impensable, même pour David Copperfield : transformer en juridictions coopératives et transparentes les plus de 70 paradis fiscaux qui font commerce d'opacité depuis des décennies. Et il ne s'agit pas d'un écart de langage : une semaine plus tôt, Nicolas Sarkozy avait tenu les mêmes propos devant une vingtaine d'organisations non gouvernementales reçues à l'Élysée.

Alors, fini les paradis fiscaux? Il est vrai que jamais la communauté internationale n'avait fait preuve d'une telle détermination sur le sujet. Une mobilisation qui doit beaucoup à la collision improbable de deux événements sans lien au départ : un double scandale d'évasion fiscale en Suisse et au Liechtenstein, d'une part, et une crise économique sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, d'autre part.

Le 14 février 2008, la police allemande perquisitionne le domicile de Klaus Zumwinkel. Le patron de la Deutsche Post, qui jouit pourtant d'une réputation de grande probité, a dissimulé plusieurs millions d'euros au Liechtenstein. Heinrich Kieber, un mystérieux informaticien ayant travaillé pour la Liechtenstein Global Trust (LGT), la principale banque de la principauté de Vaduz, a vendu aux services secrets allemands des informations ultra-confidentielles sur 1 400 fondations ouvertes par la banque pour le compte de centaines de contribuables alle-

mands, français, italiens, espagnols, américains, indiens... Au même moment, la Suisse est éclaboussée par les révélations d'un ancien gérant de fortune d'Union de Banques Suisses (UBS). Pris dans les mailles de la justice américaine, Bradley Birkenfeld affirme que la banque aux trois clés a délibérément caché au fisc des États-Unis l'existence de milliers de comptes de contribuables américains.

Les deux affaires auraient pu en rester là si elles n'avaient pas coïncidé avec une explosion sans précédent des déficits publics en Europe et aux États-Unis. L'évasion fiscale devient subitement intolérable. La plus vaste offensive jamais lancée contre les paradis fiscaux peut commencer. La France et l'Allemagne vont y jouer un rôle moteur.

Le 21 octobre 2008, le ministre français du Budget Éric Woerth et son homologue allemand Peer Steinbrück, particulièrement remonté contre le Liechtenstein et la Suisse, réunissent à Paris dix-sept pays développés, dont une bonne moitié au niveau ministériel. «Les pays réunis ici aujourd'hui sont favorables à la prise de mesures contre les juridictions qui, de par leurs systèmes juridique et administratif, facilitent la fraude et l'évasion fiscales», précise le relevé des conclusions. Difficile de faire plus clair! Les dix-sept États demandent également à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) de revoir sa liste noire des territoires non coopératifs. Ce document, qui comportait au départ vingt-sept pays, n'en compte plus que trois – Monaco, Andorre et le Liechtenstein –, les autres s'étant engagés à faire évoluer leurs législations.

Pour la première fois depuis l'arrivée de George W. Bush à la Maison-Blanche, les grands pays industrialisés affichent donc une volonté commune de faire reculer les

paradis fiscaux. Cette dynamique politique sans précédent atteint son apogée lors du G20 de Londres, le 2 avril 2009. Dans une ambiance de fin du monde, les chefs d'État et de gouvernement des vingt plus grandes puissances de la planète annoncent un «package» de plusieurs milliers de milliards de dollars pour soutenir la croissance, renforcent les ressources du FMI (Fonds monétaire international) et s'engagent à mieux encadrer une finance devenue folle. Un «nouvel ordre mondial» est en train d'émerger, se félicite le Premier ministre britannique, Gordon Brown. Nicolas Sarkozy, qui avait menacé de quitter la table des négociations si les résultats étaient insuffisants, ne cache pas sa satisfaction. Utilisant les termes mêmes du communiqué final du G20, il annonce : «L'ère du secret bancaire est révolue.»

Reprenant à son compte l'initiative lancée par Éric Woerth et Peer Steinbrück, le G20 demande à l'OCDE d'établir une liste des paradis fiscaux non coopératifs. Publiée dès le lendemain, cette liste infamante se divise en fait en trois. La liste noire recense les pays qui ne se sont jamais engagés à respecter les standards internationaux, édictés par l'OCDE, en matière d'échange d'informations. Elle ne compte que quatre noms : le Costa Rica, la Malaisie, les Philippines et l'Uruguay. L'effet de la publication est immédiat : en quelques jours, ces quatre États promettent de coopérer, ce qui leur permet de rejoindre la liste grise¹. Celle-ci recense les trente-huit

1. La liste grise regroupe les pays suivants : Andorre, Anguilla, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Belize, Bermudes, Brunei, îles Vierges britanniques (BVI), îles Caïmans, Chili, îles Cook, Dominique, Gibraltar, Grenade, Guatemala, Liberia, Liechtenstein, Luxembourg, îles Marshall, Monaco, Montserrat, Nauru, Niue, Panama, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent

pays qui se sont engagés à respecter les standards internationaux mais ne sont jamais allés au-delà des déclarations d'intention. La liste blanche², enfin, réunit les pays qui appliquent «substantiellement» les règles internationales, dont la France, la Russie, les États-Unis et la Chine³.

L'initiative de l'OCDE suscite de vives réactions parmi les pays visés. Le Luxembourg, la Suisse et la Belgique vivent mal de se retrouver sur la liste grise des territoires non coopératifs. «Je trouve le traitement qui est réservé à certains États un peu incompréhensible», déplore le Premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker. De son côté, le ministre belge des Finances, Didier Reynders, s'indigne : «Ça fait un peu sourire, en Belgique, de voir que les îles Anglo-Normandes sont considérées, comme les îles Vierges américaines, comme n'ayant aucun problème», ou que les territoires de Hong Kong et Macao ne sont pas concernés sous prétexte qu'ils font partie de la Chine.

Personne ne conteste que ces trois listes sont de nature politique. Aucun pays membre du G20 ne souhaitait évidemment figurer sur l'une des deux premières. Pendant le

et les Grenadines, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Suisse, îles Turks et Caïques, Vanuatu.

2. La liste blanche regroupe les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Barbade, Canada, Chine, Chypre, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Émirats arabes unis, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hollande, Hongrie, îles Vierges américaines, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jersey, Malte, île de Man, île Maurice, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Seychelles, Slovaquie, Suède, Turquie, Royaume-Uni.

3. Dans une note de bas de page, l'OCDE précise toutefois que les «régions autonomes» chinoises (Hong Kong et Macao) ne figurent pas sur la liste «blanche» dans la mesure où elles se sont seulement «engagées» à respecter les standards internationaux. Toutefois, s'agissant de territoires rattachés à la Chine, elles ne figurent pas non plus sur la liste grise.

sommet, Barack Obama a dû batailler ferme pour arracher un compromis à la Chine, qui ne voulait pas entendre parler de liste noire ou grise : outre qu'elle n'est pas membre de l'OCDE, elle redoutait que ne soient mentionnés Hong Kong et Macao. Elle a manifestement obtenu gain de cause. Ne font pas non plus partie de la liste certains États américains comme le Delaware, le Wyoming ou le Nevada, qui présentent pourtant toutes les caractéristiques nécessaires pour y figurer. « C'est sans doute dû à la précipitation », ironise le Premier ministre luxembourgeois.

Mais la détermination du G20 est payante. Les territoires épinglés multiplient les accords d'échange d'informations fiscales, la condition fixée par le G20 pour sortir de la liste grise étant de signer douze conventions de ce type. La Suisse, qui a bâti une partie de sa prospérité sur son sacro-saint secret bancaire, a été retirée de la liste grise juste avant le sommet de Pittsburgh, après avoir signé les douze accords. Même chose pour Andorre et Monaco. « Nous avons fait davantage de progrès en six mois qu'en dix ans », se félicite Pascal Saint-Amans, qui coordonne la lutte contre les paradis fiscaux à l'OCDE. À la veille de Pittsburgh, près de quatre-vingts accords d'échange d'informations avaient été conclus. Début décembre 2009, le nombre d'accords signés dépassait les 180, si bien que la liste grise ne comptait plus que 24 pays.

Mais les chiffres sont parfois trompeurs. En effet, il suffit que les paradis fiscaux signent des accords entre eux pour se racheter une vertu. Une brèche dans laquelle Monaco, par exemple, s'est empressé de s'engouffrer, puisque, sur les douze accords signés par la principauté, neuf l'ont été avec d'autres paradis fiscaux : Andorre, l'Autriche, les Bahamas, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Qatar, Samoa, Saint-Marin et Saint-Kitts.

Quant à la Confédération helvétique, elle commence déjà à pinailler sur le contenu des accords signés. Ainsi, la France et la Suisse ont signé le 27 août 2009 une convention fiscale autorisant l'échange d'informations. Jusqu'ici, la France ne pouvait obtenir la levée du secret bancaire que dans le cadre d'une poursuite judiciaire. Le nouvel accord permettra à l'administration fiscale française d'obtenir des informations sur un contribuable ayant ouvert un compte dans une banque helvète. Il lui suffit pour cela de préciser un nom, une adresse et la période visée, sans avoir *a priori* à donner le nom de la banque concernée – l'information la plus difficile à trouver.

Mais, le 14 septembre 2009, la Suisse fait un énorme pied de nez à la France. « Dans une demande d'assistance administrative de la France, il n'est [...] pas absolument indispensable de citer le nom de la banque », admet-elle dans un communiqué, « à condition que d'autres indications, par exemple un numéro de compte bancaire international (IBAN), permettent de relier avec certitude une relation bancaire à une banque déterminée ». La France doit donc, pour obtenir des informations, connaître le nom de la banque avec certitude, même si elle n'est pas obligée de le donner. Voilà qui limite singulièrement la portée de l'accord.

Ainsi, le problème des paradis fiscaux est encore loin d'être réglé, ne serait-ce que parce que ces derniers useront de tous les subterfuges imaginables pour préserver leurs avantages. L'offensive du G20 contre ces juridictions secrètes pratiquant une fiscalité douce n'a fait qu'écorner leur pouvoir de nuisance. La fraude fiscale atteint en effet des proportions alarmantes : plus de 200 milliards d'euros par an en Europe – soit deux fois le budget de l'Union! – et plus de 100 milliards de dollars aux États-Unis. Les premières victimes de ces pratiques sont évidemment les

contribuables honnêtes, les particuliers comme les petites entreprises. Il ne faut jamais oublier que ce qui n'est pas payé par Jacques l'est forcément par Paul. L'évasion fiscale de certains accroît donc la pression fiscale sur toute la collectivité.

Entre 10 000 et 12 000 milliards de dollars dorment à l'abri des regards dans les paradis fiscaux. Mais ces territoires sont également devenus le paradis des multinationales, qui en usent et abusent pour réduire leurs impôts au strict minimum. En 2007, les Britanniques ont découvert avec stupeur que, sur les 700 premières entreprises du pays, deux tiers avaient payé moins de 10 millions de livres sterling d'impôts, et un tiers pas d'impôts du tout! Aux États-Unis, la moitié des entreprises n'ont tout simplement pas versé un dollar au fisc entre 1998 et 2005, sept années pourtant particulièrement fastes pour l'économie américaine.

Comment ces entreprises s'y prennent-elles? Elles logent leurs bénéfices dans les paradis fiscaux et leurs coûts dans les pays à forte imposition. La France n'est pas épargnée par ce phénomène. BNP Paribas possède plus de 189 antennes dans les paradis fiscaux, France Telecom 63, Danone 47, Carrefour 32... De plus en plus de groupes délocalisent leurs sièges sociaux en Suisse, transformant leurs usines françaises en simples centres de coûts. Résultat, les recettes d'impôts sur les bénéfices se réduisent comme peau de chagrin tandis que les salariés doivent dire adieu à leur treizième mois d'intéressement.

Si les paradis fiscaux sont une calamité pour les pays développés, la situation vire au cauchemar pour les pays du Sud. Chaque année, entre 800 et 1 000 milliards de dollars sortent des pays en développement pour trouver refuge dans les pays riches. Dix fois le montant de l'aide

publique au développement! Pour un dollar qui rentre, c'est dix qui sortent. Sans parler des montages sophistiqués permettant à des régimes indéliçats de détourner des centaines de millions de dollars de revenus pétroliers ou miniers avec la complicité des plus grandes compagnies du secteur et des plus grandes banques.

La bataille contre les paradis fiscaux ne fait donc que commencer, pourvu que le G20 veuille bien la livrer. Car il s'est contenté jusqu'ici de gratter la surface du problème. Ce n'est guère surprenant : les paradis fiscaux ne sont souvent que l'arrière-cour de grands pays – les îles Anglo-Normandes pour le Royaume-Uni, Monaco et Andorre pour la France, Macao et Hong Kong pour la Chine... Les États-Unis ont même un paradis fiscal à domicile : le Delaware, où sont domiciliées plus de la moitié des entreprises cotées à Wall Street.

L'empressement du président de la République française à proclamer la victoire contre les paradis fiscaux est pour le moins étonnant. Après avoir appuyé à fond sur l'accélérateur, voilà qu'il tire le frein à main. Est-ce parce qu'il n'a pas toujours dédaigné les charmes de ces juridictions? En effet, lorsque Nicolas Sarkozy exerçait encore le métier d'avocat, il lui arrivait d'accompagner des clients vers des cioux fiscaux plus cléments. Le cas le plus célèbre est celui d'Henri Leconte. Sarkozy lui a notamment présenté Jacques Heyer, un gérant de fortune qui a fini par escroquer le joueur de tennis de plusieurs dizaines de millions de dollars⁴. Sur les bords du lac Léman, un proche du ban-

4. La Cour constitutionnelle genevoise l'a condamné en 2005 à deux ans de prison ferme pour «abus de confiance», peine confirmée en appel à l'automne 2006. Le Tribunal fédéral lui a reconnu en 2007 des « circonstances atténuantes » liées au temps écoulé depuis les infractions, qui pourraient lui épargner un retour en prison.

quier Heyer se souvient de celui qui n'était pas encore président de la République : « Il venait régulièrement, c'était des visites professionnelles en tant qu'avocat. C'était surtout un ami d'Henri Leconte. Il l'accompagnait lors de ses visites chez Jacques Heyer. »

Nicolas Sarkozy aurait également donné son feu vert à la création d'une société écran au Luxembourg dans le cadre de la vente des fameuses frégates à Taiwan. En 1991, Thales et la DCN (Direction des constructions navales) signent avec Taiwan le contrat Bravo, portant sur la livraison de six navires de guerre pour 2,5 milliards de dollars. Les deux parties négocient discrètement un énorme pot-de-vin de 500 millions de dollars versé à Andrew Wang, un intermédiaire d'origine chinoise aujourd'hui réfugié à Londres. Une partie des commissions a transité par la société fiduciaire Heine SA, domiciliée au Luxembourg. Or, en novembre 2007, le parquet de Paris explique qu'un document saisi par les policiers mentionne « l'aval du directeur de cabinet du Premier ministre (Nicolas Bazire) et celui du ministre du Budget (Nicolas Sarkozy) ».

Le président n'a jamais caché sa proximité avec de nombreux patrons du CAC 40. Des liens qu'il assume pleinement, comme en témoigne la liste des personnalités conviées au Fouquet's le soir de son élection : Bernard Arnault, témoin de son mariage avec Cécilia, Vincent Bolloré, qui quelques jours après sa victoire du 6 mai, lui prêtera son yacht, le *Paloma*, pour une escapade à Malte avec sa famille, Martin Bouygues, Albert Frère, l'un des deux seuls multimilliardaires de Belgique, Serge Dassault... Il ne manque qu'Arnaud Lagardère, son « frère », privé de soirée pour avoir laissé *Paris-Match*, propriété du groupe Hachette, publier en une la photo de Cécilia Sarkozy au côté de son amant Richard Attias à New York...

INTRODUCTION

Toutes les entreprises que dirige ce beau monde disposent de nombreuses filiales dans les paradis fiscaux. Les raids boursiers qui ont fait la notoriété de Vincent Bolloré ont souvent été lancés à partir de discrètes sociétés domiciliées au Luxembourg. Le groupe de luxe LVMH, créé par Bernard Arnault, ne possède pas moins de 140 filiales dans des territoires jugés non coopératifs (Hong Kong, Luxembourg, les Bermudes, les îles Caïmans, Chypre...). PPR, le groupe de son ennemi juré François Pinault, compte 97 filiales offshore, France Telecom 63, Lagardère 55, Danone 47, EADS 46, Peugeot 39, Carrefour 32, Michelin 27, L'Oréal 22, Bouygues 18... Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour comprendre que la présence de ces entreprises dans de telles contrées se justifie uniquement par le souci d'optimiser la note fiscale.

Est-ce pour toutes ces mauvaises raisons que Nicolas Sarkozy a revendiqué si vite avoir gagné la bataille contre les paradis fiscaux? Est-ce pour éviter que la communauté internationale ne se penche de trop près sur les comptes des entreprises? Seul le chef de l'État peut répondre à ces questions. Une chose est sûre : en sifflant la fin de la partie avant même que la première mi-temps ne soit terminée, Nicolas Sarkozy prend le risque – calculé? – de casser une dynamique qu'il a lui-même contribué à mettre en place. Pour gagner la bataille contre les paradis fiscaux, il n'est pas besoin d'aligner des chars. Il faut en revanche une sérieuse détermination politique.

